

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 8 (1894)

Artikel: Manuels du 5e novembre 1822
Autor: [.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-789542>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il paraît bien que Jean-Henri d'Andrié préférait le nouveau titre à l'ancien, car il signait toujours « le Vicomte de Gorgier » en quoi il fut fidèlement imité par son fils Charles d'Andrié, officier au service de Prusse, et le dernier mâle de sa famille. Il avait du reste vendu la baronnie de Gorgier avant sa mort au comte Jâmes-Alexandre de Pourtalès dont la famille a possédé la seigneurie en fief jusqu'en 1848, et le château avec les terres adjacentes jusqu'il y a quelques années.

Les d'Andrié ne furent plus représentées que par deux vicomtesses dont la dernière est morte en 1836.

MAX DIACON.

MANUELS DU 5^e NOVEMBRE 1822

Monsieur le Procureur général ayant demandé qu'on profite du moment où l'on fait des réparations à la grande Salle du Château, pour intercaler les armoiries de M. Lesperut*, ci-devant gouverneur de l'Etat, entre celles de feu Monsieur le gouverneur de Bévillie et de Monsieur notre gouverneur actuel : Son Excellence a dit voir tant d'inconvénients à adopter la mesure proposée, après neuf ans écoulés et un mois après que Sa Majesté a porté ses regards en détail sur la salle des Etats, qu'Elle s'oppose absolument à la proposition de Monsieur le Procureur général, laissant au surplus au Conseil le soin de déterminer s'il veut soumettre cet objet à la Cour. Sur quoi délibéré, il a été dit, à une très grande majorité, que le Conseil, unanime d'ailleurs dans ses sentiments de reconnaissance et de considération pour Monsieur Lesperut, n'estime pas qu'il doive être donné aucune suite à la proposition dont il s'agit.

*Note. M. de Lesperut était gouverneur de Neuchâtel pour le prince Berthier.

La date du tombeau de Claude d'Arberg doit être lue 1523 et non 1423, 1453 ou 1543 comme l'ont indiqué à tort plusieurs auteurs neuchâtelois ; j'ai reproduit cette erreur dans une étude sur les armoiries des Challant et des Challandes, en citant l'inscription qui se trouve sur le cénotaphe. M. Alfred Godet a bien voulu me rendre attentif à la chose et en publiant une reproduction photographique de ce beau monument, je tiens à citer ce que M. Godet dit dans le Musée neuchâtelois, page 13, en 1886 :

« ... Qu'on nous permette de nous arrêter un instant sur le 5 du » tombeau de Claude d'Arberg. Il est d'un type particulier, se rapprochant d'un q minuscule, ouvert en haut et à queue très courte. — C'est » la forme originale du 5, modifiée par le caprice de l'artiste. — La » date de 1523 prouve que le tombeau de Claude d'Arberg et de Guillemette de Vergy fut érigé du vivant même de cette dernière, puis- » qu'elle ne mourut qu'en 1543, à l'âge de 86 ans... ».